

SANTÉ

Tous les détails sur les nouveaux salaires des médecins spécialistes

Après les médecins généralistes, ce sera au tour des médecins spécialistes de connaître une augmentation substantielle de leurs salaires : pratiquement, du simple au double. Ahmed Ouyahia ayant déjà signé le décret portant «nouveau traitement des praticiens spécialistes de santé publique», les spécialistes toucheront leur premier salaire «augmenté» à partir du 1^{er} août 2011.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - «Sur instruction du Premier ministre, le processus a été accéléré avec, notamment, la réunion de la commission ad hoc, composée du ministère de la Santé, du ministère des Finances et de la Fonction publique où les négociations ont été très rudes», nous apprend une source proche du gouvernement.

«Il était difficile de faire plier le ministère des Finances, comme d'habitude, mais la commission a tout finalisé et a officiellement tout fixé.»

Dans un document exhaustif de la Fonction publique dont nous avons pu obtenir une copie, la nouvelle grille répartit les médecins spécialistes en trois catégories.

Ainsi, la première appelée «1^{er} échelon» englobe «le praticien spécialiste assistant» et «le praticien spécialiste principal». Le traitement net du premier passe de 47 355,80 DA actuellement à 80 163,400 DA, tandis que le deuxième augmente, lui, de 55 220,75 DA à 97 004,875 DA. Vient ensuite la deuxième catégorie dite de «6^e échelon».

A ce niveau, «le praticien spécialiste assistant» passera de 56 273,20DA à 96 024,095 DA. Quant au «praticien spécialiste principal», il passe de 65 139,40 DA à 115 769,625 DA, alors que «le praticien spécialiste en chef» sera augmenté de 70.468,55 DA actuellement à 133 788,50.

Suivra, enfin, la troisième catégorie classée, elle, au «12^e échelon». Dans cette catégorie, les augmentations respectives sont de 64 787,35 DA à 114 208,04 DA pour «le praticien spécialiste assistant», de 74 799,55 DA à 138 195,00 DA pour «le praticien spécialiste principal» et de 80 788,55 à 160 140,00 DA pour «le praticien spécialiste en chef».

En plus de ces augmentations concernant le traitement net, toutes les catégories bénéficieront de la hausse des primes de garde et de contagion.

La première prime passe de 690 DA actuels à 2 000 DA la garde tandis que la seconde dite de contagion passe de 15 00 DA actuels à 3 000 DA selon le nouveau barème.



Les médecins spécialistes ont eu gain de cause.

Et comme pour les médecins généralistes, le nouveau traitement des médecins spécialistes sera appliqué avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2008. Ce

qui se traduira, concrètement, par un rappel de quarante-deux mensualités pour chacun des médecins spécialistes. Un simple calcul permettra de conclure que, par

exemple, un médecin praticien spécialiste en chef de 12^e échelon touchera un rappel de 336 millions de centimes.

K. A.

RÉGIME INDEMNITAIRE DES SPÉCIALISTES

Le SNPSSP insatisfait

Attendu depuis longtemps, le régime indemnitaire des médecins spécialistes promulgué récemment ne satisfait pas le Syndicat national des praticiens spécialistes de la santé publique (SNPSSP). Il le juge en deçà des attentes.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - A la lecture du régime indemnitaire, le SNPSSP a pu constater ce qu'il qualifie de grand écart entre les promesses de la tutelle et ledit régime. Alors que le ministère de la Santé promettait une hausse des salaires de l'ordre de 100%, le syndicat constate une augmen-

tation allant de 50 à 70%. Le D^r Yousfi en conclut que, finalement, la Fonction publique n'a pas du tout pris en considération le cursus du praticien spécialiste ni les propositions faites par le syndicat autonome.

Les griefs retenus par le SNPSSP ne s'arrêtent pas là. Il

reproche à la Fonction publique d'avoir supprimé la prime d'intéressement sous prétexte d'avoir accordé la prime de performance.

Le syndicat des spécialistes, évaluant l'accord conclu avec le ministère de la Santé, constate que plusieurs points soulevés à l'époque n'avaient pas été concrétisés.

C'est le cas de l'arrêté interministériel concernant le concours de graduation qu'attendent plus de 2 000 médecins et qui est tou-

jours otage de la Fonction publique. C'est également le cas de la prime d'intéressement. La question du service civil ne trouve, quant à elle, aucune solution.

Le SNPSSP a pourtant fait des propositions pour une meilleure couverture sanitaire. Son président assure que ce n'est certainement pas le régime indemnitaire qui vient d'être publié qui va encourager les spécialistes à aller dans les zones reculées.

N. I.

LES PRATICIENS DE LA SANTÉ PUBLIQUE ÉCRIVENT À BOUTEFLIKA

Réformer le système national de santé et libérer l'exercice syndical

Dans une lettre envoyée à la commission Bensalah, chargée des consultations sur les réformes politiques, le Syndicat national des praticiens de santé publique (SNPSP) s'adresse au président de la République et revient sur la situation sociopolitique du pays.

Irane Belkhedim - Alger (Le Soir) - Evoquant la politique nationale de santé, le syndicat affirme qu'il faut mettre en place «un haut conseil national de la réforme du système de santé», un organisme qui serait présidé par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière et qui regrouperait des représentants des assurances sociales, des syndicalistes et différents professionnels du secteur



Le SNPSSP plaide pour la garantie du libre exercice du droit syndical.

relevant du domaine public et privé (pharmacies, médicament, associations d'usagers, des députés représentant la commission de santé au niveau des deux

chambres parlementaires, Sénat et APN). Sa mission, «réhabiliter un système de santé qui patage dans des réformes budgétaires depuis une décennie sans objec-

tifs clairs ni résultats tangibles». Le syndicat présente six autres propositions qui concernent le système national de santé.

Consolider le droit d'accès à des prestations de soins de qualité en réorganisant le système de santé, assurer une rationalisation des dépenses allouées au secteur, mettre à jour des programmes pédagogiques de formation de base au profit des professionnels, assurer une meilleure répartition de la ressource humaine compétente et formée en soins médicaux et paramédicaux, soutenir les régions déshéritées et prioriser le développement des régions du Grand Sud et des Hauts-Plateaux pour répondre aux besoins de la population. Concernant le volet politique, le SNPSSP estime qu'il est urgent «d'amorcer la transition d'un système politique forgé et entretenu dans la légitimité histo-

rique vers une véritable démocratie» qui consacrerait le droit à une pluralité politique, associative et syndicale et une liberté d'opinion et des élections libres et transparentes. Quant à l'exercice syndical, le syndicat indique que le pouvoir doit respecter les conventions internationales ratifiées par l'Algérie en matière de droit social, réviser le code du travail et les autres réglementations sur le droit social, consacrer une pluralité syndicale indépendante et représentative, lever toutes les formes de pression et de harcèlement moral contre les militants et les syndicalistes et reconnaître les syndicats constitués.

Enfin, le SNPSSP se dit «conscient de l'enjeu stratégique national que peut constituer la concertation autour de véritables et inéluctables réformes politiques pour le pays».

Synthèse I. B.